



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

INDEMNITE DU COÛT DE LA VIE

RAPMI - ARTICLE 1.3.3.

Indemnité du coût de la vie (ICV) : rédaction actuelle

(...)

Les indices sont calculés à la suite d'enquêtes effectuées dans les différents pays et villes d'affectation par un organisme spécialisé. Les indices utilisés sont les derniers indices connus, qui résultent soit d'une enquête de prix, soit d'une évolution du taux de change. Ils sont appliqués le 1er du mois qui suit leur parution.

L'ensemble des indices est généralement mis à jour chaque trimestre, à la suite de :

- deux relevés de prix annuels (permettant de mesurer l'écart d'inflation) ;*
- deux ajustements intermédiaires pour évolution du taux de change (excluant la zone euro).*

De plus, la mise à jour de l'indice est effectuée automatiquement dès que le taux de change varie de :

- 6% sur 2 semaines consécutives ;*
- 3% sur 4 semaines consécutives.*

Rappelons que le taux de change utilisé est le cours retenu par l'organisme spécialisé (i.e. la dernière cotation OANDA du jeudi soir précédant la publication de l'indice). On ajoutera aussi que lorsqu'un nouveau taux de change est utilisé pour un pays donné, dans le cadre d'un calcul d'indice, ce même taux de change, s'il est utilisé dans plusieurs pays, est repris pour tous les pays concernés.

(...)

Indemnité du coût de la vie (ICV) : rédaction au 1^{er} juin 2016

(...)

Les indices sont calculés à la suite d'enquêtes effectuées dans les différents pays et villes d'affectation par un organisme spécialisé. Les indices utilisés sont les derniers indices connus, qui résultent soit d'une enquête de prix, soit d'une évolution du taux de change. ~~Ils sont appliqués le 1^{er} du mois qui suit leur parution.~~

~~L'ensemble des indices est généralement mis à jour chaque trimestre, à la suite de :~~

- ~~• deux relevés de prix annuels (permettant de mesurer l'écart d'inflation) ;~~
- ~~• deux ajustements intermédiaires pour évolution du taux de change (excluant la zone euro).~~

De plus, la mise à jour de l'indice est effectuée automatiquement dès que le taux de change varie de :

- 6% sur 2 semaines consécutives ;
- 3% sur 4 semaines consécutives.

Rappelons que le taux de change utilisé est le cours retenu par l'organisme spécialisé ~~(i.e. la dernière cotation OANDA du jeudi soir précédant la publication de l'indice)~~. On ajoutera aussi que lorsqu'un nouveau taux de change est utilisé pour un pays donné, dans le cadre d'un calcul d'indice, ce même taux de change, s'il est utilisé dans plusieurs pays, est repris pour tous les pays concernés.

Les indemnités du coût de la vie sont mises à jour trois fois par an et appliquées en paye sur le même rythme. En cas de circonstances particulières liées aux pays tenant notamment compte de l'inflation ou du taux de change, la Direction se réserve la possibilité de caper l'indice différentiel du coût de la vie à 200.

(...)